

QUART D'HEURE CITOYEN

1. Associations Saint Sébastien n'en peut PLU

Dans le cadre du quart d'heure citoyen pour le prochain conseil municipal du 20 février, nous souhaitons vous poser cette question :

Le PLU va-t-il être révisé ? si oui, quand et comment ?

Nous avons effectivement l'intention d'aller vers une révision du PLU, nous nous sommes rendu compte que nous n'arrivons pas à nous approprier aucune des étapes de la révision élaborée par l'équipe précédente hormis le diagnostic. Nous comptons donc nous appuyer sur ce diagnostic pour reprendre le Plu dans sa totalité, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est quant à lui aussi à revoir en partie.

*Nous allons tout remettre à plat, pour répondre aux besoins et prendre en compte les contraintes liées à la **loi ZAN**, au **PPRL** (plan de prévention des risques littoraux), aux **risques inondation par les eaux de ruissellement**, au **recul du trait de côte** dont nous allons parler tout à l'heure et au **Plan Local de l'habitat** qui nous incite à construire, mais aussi en s'adaptant au travail de révision du Scot qui est en cours et auquel je participe.*

Nous souhaitons commencer par rencontrer les Piriacais en organisant des réunions de quartiers afin d'échanger sur les problématiques rencontrées mais aussi pour expliquer les contraintes que je viens de citer et qui impactent fortement les règles d'urbanisme bien malgré nous. Nous sommes bien conscients des enjeux de cette révision du PLU, nous comptons être le plus juste en prenant en compte les besoins en constructibilité et les règles qui s'imposent à nous. Quoiqu'il en soit nous voulons associer les Piriacais dans la démarche tant que faire se peut.

Cette concertation est primordiale à nos yeux, afin de co-construire un PLU qui puisse répondre à minima aux attentes de chacun et qui permette une cohérence urbanistique respectueuse de l'environnement. Nous allons également nous appuyer sur les compétences du service ingénierie de CAP Atlantique pour nous accompagner dans cette démarche. Enfin, nous sommes déterminés à élaborer un PLU qui soit pertinent, efficace et qui réponde aux enjeux de notre territoire pour les années à venir et qui amendera le PLUI qui verra certainement le jour dans les années à venir.

2. Pierre BOUSQUET

A l'entrée de Piriac, route de Guérande en face de l'impasse sur Moulin Bouteiller, un grand parking à vocation estivale a été instauré.

Je vous invite à étudier l'idée d'en faire un parking multimodal :

- **Parking de covoiturage identifié (ou plus vintage mais encore efficace, d'autostop)**
- **Arrêt de bus avec aubette**
- **Abris vélo sécurisé (box comme sur le port) avec recharge pour vélos électriques***
- **Bornes de recharge pour voitures électriques**

Je propose aussi de mettre les voitures à l'ombre. Soit avec des arbres comme le parking de la maison de la mer, soit sous des panneaux photovoltaïques (comme à Guérande).

Ces propositions sont très intéressantes, même si l'aménagement de ce parking n'est pas à l'ordre du jour, nous allons déjà aménager le parking des anciens CTM, rue de Grain, nous avons prévu d'y aménager des espaces paysagers, des toilettes publiques et des bornes de recharges pour voitures électriques.

Nous retenons vos propositions concernant l'aménagement du parking route de Guérande, les ombrières photovoltaïques sont une option à laquelle nous réfléchissons, d'autant plus que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi «APER») prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Sur les conseils de l'association Terre et mer nous pensons à y planter une haie bocagère

Pour le parking de covoiturage, il en existe un, rue de la tranchée, nous pourrions effectivement envisager de le déplacer sur ce parking.

Concernant les arrêts de bus et aubette, il y a bien un arrêt proche du parking, reste à faire une demande au département pour l'installation d'une aubette.

Les abris vélos sécurisés sont appréciés des cyclistes, nous émettons toutefois un doute sur la pertinence d'en installer hors du bourg, les cyclistes ayant l'habitude de s'approcher au plus près des centre villes, mais pourquoi pas !

Je ne crois pas que cet aménagement aura lieu sur le mandat en cours, mais la réflexion peut être lancée

3. Francis MACE

Allez-vous à brefs délais modifier le coefficient d'emprise au sol des constructions anciennes et nouvelles qui figure par zones dans le PLU actuel et qui est dissuasif et bloquant pour les jeunes ménages qui n'ont plus EN CAS DE PREMIÈRE ACQUISITION...la possibilité d'ajouter un abri de jardin ou une véranda... (ex : sur un terrain de 350/400 mètres carrés dans un lotissement autorisé en 1980 actuellement coeff de 0,25.....règlement inadapté à notre époque pour limiter atteinte aux terres agricoles.

Conclusion pour l'avenir 0,35/40 pour tous en toutes zones par exemple

Dans le Plan Local d'Urbanisme de Piriac en cours, l'emprise au sol autorisée en zone Ubb (par exemple) est de 25%. D'autres zones de la commune ont une emprise au sol de 35% voire de 80% dans le bourg.

Le PLU date de 2013 et a déjà été modifié en 2016, donc le règlement en vigueur ne date pas de 1980.

Les règles afférentes au lotissements récents sont liées aux permis d'aménager qui sont accordés et qui comportent des règlements stricts en matière de construction afin que le lotissement ait une cohérence d'ensemble.

S'agissant de lotissement ancien, ils sont en effet, soumis au PLU en vigueur, en l'espèce celui de 2013.

La révision du PLU est à ce jour mise en suspend c'est dans le cadre de la poursuite de cette dernière qu'il faudra envisager de faire évoluer l'emprise maximale autorisée.